

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2021.47

DECISION N° N 2021-47 DU 17 DECEMBRE 2021 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1er – Madame Pascale GASCHARD est renouvelée dans ses fonctions de Directrice adjointe de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Centre-Pays de la Loire à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Tél.: +33 (0)1 55 93 95 00

Fax: +33 (0)155939503

Fait le 17 décembre 2021,

M. François TOUJAS

Président de l'Etablissement Français du Sang